

OBJET :

19/12/2023 N°12
DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE
N°3

Le Maire certifie :
1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie selon les formes et délais prescrits par la loi ;

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Éric MICHALLET - Franck POLLET - Laurette COLOMBET

Absent ayant donné mandat : Pierre Yves LASSAIGNE à Chantal PAIRE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Isabelle MARIDET

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°3

M. le Maire informe l'assemblée des mouvements de comptes suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : virement de la section de fonctionnement	-1,00
		28041582 (040) : Bâtiments et installations	1,00
			0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	-1,00	75888 (75) : Autres	2,00
61358 (011) : Autres	2,00		
6811 (042) : Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1,00		
	2,00		2,00
Total dépenses	2,00	Total recettes	2,00

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,
Isabelle MARIDET

Publication en ligne le

09 JAN 2024

